

COMMUNE DE SARPOURENX

Compte rendu n° 06-2020 du conseil municipal du 15 octobre 2020

Date de convocation : 05/10/2020

Nombre de conseillers :

Date d'affichage :

En exercice : 11

Convocation : 05/10/2020

Présents : 11

Procès-Verbal : 22/10/2020

Votants : 11

Délibération : 22/10/2020

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. LASCABES Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : Laëtitia BÉROUS, Christophe GUIRY, Magali JULIE, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, William LAVIGNE, Laurence MOUSQUES, Michel PÉDOUSSAUT, Yves PEYRÉ et Caroline RAUZET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Caroline RAUZET a été élue secrétaire.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

PREAMBULE

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2020. Ce procès-verbal, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit du vote de la subvention à l'association « Drin De Tout ». Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1_15_10_2020

Annulation adhésion au groupement de commande avec le SDEPA

Vu la délibération n° 2-17-09-2020 prise le 17 septembre 2020 concernant l'adhésion au groupement de commande en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation,

Considérant que d'après les renseignements pris auprès du technicien du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, la commune n'a pas d'intérêt à participer au marché,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne plus participer au marché et de ce fait annuler la précédente délibération.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'ANNULER l'adhésion de la commune de Sarpourenx au groupement de commande en matière « d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation » pour une durée illimitée,

Subvention à l'association « Drin De Tout »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors du vote des subventions aux associations pour l'année 2020, celle de « Drin De Tout » avait été mise en suspend de paiement.

En effet, le Conseil Municipal, ne connaissant pas cette association, avait décidé de s'entretenir avec un de ses membres lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que suite à l'intervention de la trésorière de l'association « Drin de Tout », il faut désormais se positionner sur l'octroi d'une subvention ainsi que de son montant.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association « Drin De Tout »

FIXE le montant de la subvention à 300 €

Commission animation

Chaque année les jeunes enfants pouvaient fêter « Halloween » grâce à un défilé dans les rues principales de la commune.

Au vue de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui oblige à mettre en place les gestes barrières, il est impossible d'organiser cette manifestation. Halloween ne sera donc pas organisée cette année.

Commission action sociale

Chaque année, la collectivité offrait aux administrés de plus de 65 ans un coffret de fin d'année. Les membres de la commission action sociale se sont réunis afin de les choisir. Il y aura un coffret différent pour les hommes et les femmes.

Logement « Laurencier »

Monsieur le Maire précise que l'un des locataires nous a présenté sa lettre de départ du logement communal. Il demande à ses collègues de bien vouloir se positionner sur le fonctionnement du choix du locataire.

Il est décidé, que la secrétaire va recevoir les différentes candidatures lors d'entretien. Elle présentera aux élus un bilan qui leurs permettra de statuer sur le choix du futur locataire.

Téléthon

Au vu de la crise sanitaire de la COVID-19, il est difficile de mettre en place certaines activités. L'organisation du téléthon 2020 risque d'engendrer des diminutions de participations.

Création de la commission « Sécurité »

Le Conseil Municipal souhaite créer une commission nommée « Sécurité ». Elle aura pour rôle de réfléchir sur les différents aménagements (éclairage public, panneaux...) à mettre en place afin de prévoir la sécurité des administrés.

Elle sera composée de 6 membres. M. Marc LAFITTE sera le responsable de la commission en compagnie de Jean-Jacques LASCABES, Laurence MOUSQUES, Michel PÉDOUSSAUT, Magali JULIE et Yves PEYRÉ.

Questions diverses

1) Un élu demande de réfléchir sur la possibilité de mettre en place un banc au niveau du cimetière afin que les visiteurs puissent se recueillir.

2) Les membres de la commission communication font part de la prochaine édition de l'« Echo du village ».

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion aura lieu début décembre et clôt la séance à 21h01.